

DRAC

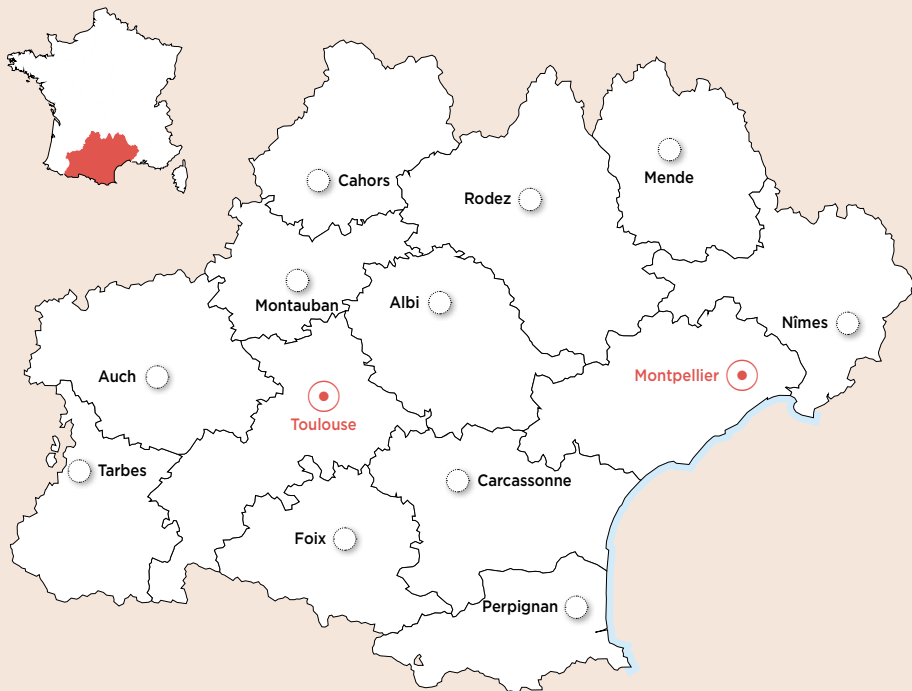
DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE —

www.culture.gouv.fr/Drac-Occitanie



Hôtel de Grave, Montpellier
photo © Jean-François Peiré
DRAC Occitanie.

LA RÉGION OCCITANIE



LES PRINCIPAUX ATOUTS CULTURELS DE LA RÉGION OCCITANIE

La nouvelle région Occitanie qui compte 13 départements, deux métropoles, Montpellier et Toulouse, 4 565 communes et dénombre 5,792 millions d'habitants, bénéficie de nombreux atouts.

Dotée d'une grande variété de territoires, l'Occitanie recèle de nombreuses zones remarquables pour leurs richesses naturelles et culturelles : 2^e région de France par son patrimoine (4 585 monuments inscrits) et la première par le nombre de sites classés à l'UNESCO, elle est un livre ouvert sur les 500 000 ans d'histoire de notre Humanité. Ce territoire tire sa spécificité de cette alliance entre le patrimoine, l'architecture, l'histoire et la création.

Par un travail étroit avec les collectivités territoriales, la DRAC garantit l'accès de la culture au plus grand nombre (territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville) dans un souci permanent d'équité territoriale.

DRAC OCCITANIE

www.culture.gouv.fr/Drac-Occitanie

SITE DE MONTPELLIER (siège)

HÔTEL DE GRAVE
5, rue de la Salle l'Évêque
34000 Montpellier
T. 04 67 02 32 00

LES UDAP - UNITÉS DÉPARTEMENTALES DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Ariège : 05 34 09 36 21
Aude : 04 68 47 26 58
Aveyron : 05 65 68 02 20
Gard : 04 66 29 50 18
Haute-Garonne : 05 61 13 69 69
Gers : 05 62 05 62 08

SITE DE TOULOUSE

HÔTEL SAINT-JEAN
32, rue de la Dalbade
31000 Toulouse
T. 05 67 73 20 20

Hérault : 04 67 02 32 00
Lot : 05 65 23 07 50
Lozère : 04 66 49 19 13
Hautes-Pyrénées : 05 62 44 59 40
Pyrénées-Orientales : 04 68 34 51 93
Tarn : 05 63 45 60 77
Tarn-et-Garonne : 05 63 22 24 22

La DRAC Occitanie compte 263 agents.

Pyrénées-Orientales (66), Cerbère / Hôtel le Belvédère - photo ©Michèle François.



Hérault (34), Montpellier / *Albayde*, Alexandre Cabanel, 1848 huile sur toile 98 x 80,5 cm, Musée Fabre inv 868.1.7 - Don Alfred Bruyas, 1868 - photo ©Musée Fabre.



Lozère (48), grotte Aven Armand, concert de l'ensemble Fortuna Orchestra, septembre 2017 photo ©Nathalie Taillander.



Gard (30), Aramon / *Toril*, long métrage de Laurent Teyssier tourné en mai 2015 - photo ©Marin Rosenstiehl, Languedoc-Roussillon Cinéma.



Hautes-Pyrénées (65), Thermes-Magnoac / Jardin de la poterie Hillen - photo ©Jardin de la poterie Hillen.



Tarn (81), Gaillac / Carmelo Zagari, artiste avec les vignerons de Gaillac - photo ©Jean-François Peiré.

Les DRAC ont 40 ans

NAISSANCE DES DRAC - UN DÉCRET HISTORIQUE - 3 FÉVRIER 1977

Depuis 1977 le ministère chargé de la Culture est présent dans chaque région grâce aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC). La loi du 6 février 1992, organisant l'administration territoriale de la République, a fait des DRAC des services déconcentrés.

LES MISSIONS DES DRAC

L'organisation des missions des directions régionales des affaires culturelles repose sur le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010. Placées sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, les DRAC sont chargées de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent. Elles exercent des missions de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales dans tous les secteurs d'activité du ministère de la Culture : architecture, monuments historiques, archéologie, musées, ethnologie, culture scientifique et technique, archives, livre et lecture publique et langues de France, musique, danse, théâtre, arts de la rue, cirque, arts plastiques, cinéma, audiovisuel et économie culturelle, sans oublier l'action en faveur de l'enseignement supérieur et la formation ainsi que la politique d'éducation artistique et culturelle en direction de tous les publics et de tous les territoires.

C'est sur les DRAC que repose la cohérence d'une politique globale en région autour de trois grandes missions :

- > la conservation, la protection, la restauration et la valorisation des patrimoines ainsi que la promotion de l'architecture,
- > le soutien à la création artistique,
- > la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.

LES AXES D'INTERVENTIONS

Sur la base des orientations du ministère de la Culture, chaque DRAC adapte sa politique culturelle en fonction des spécificités de son territoire, ainsi la DRAC Occitanie priorise son action autour de 4 axes :

- > généraliser l'éducation artistique et culturelle,
- > développer un laboratoire d'innovation territoriale et expérimenter des projets structurants à dimension régionale,
- > mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine,
- > consolider les labels d'État et encourager les logiques de filières par le soutien à la création.

UNE RÉFORME TERRITORIALE AMBITIEUSE

2015-2016, UN TOURNANT SIGNIFICATIF

Plusieurs textes de loi sont venus modifier le paysage institutionnel en région. La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) constitue le 3^e volet de la réforme territoriale après la création des métropoles (Montpellier et Toulouse) et le passage à 13 régions métropolitaines. Les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées fusionnent pour devenir la région Occitanie. Cette réforme vise à clarifier la compétence des collectivités territoriales avec le maintien de la clause de compétence générale partagée pour la culture.

LA FUSION DES DRAC

La réforme de l'administration territoriale de l'État qui accompagne la fusion des régions a donné naissance le 1^{er} janvier 2016 à la DRAC Occitanie dont le siège a été fixé par le gouvernement à Montpellier. Dans un souci de proximité avec les institutions, les acteurs culturels et les collectivités, l'ensemble des compétences de la DRAC continue d'être exercé sur ses deux sites d'implantation, Montpellier et Toulouse et dans chaque chef-lieu de département avec les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Les services de la DRAC Occitanie s'organisent autour de trois pôles :

- > Action culturelle et territoriale,
- > Création,
- > Patrimoines et Architecture.

Ces pôles permettent de répondre de manière la plus précise et la plus adaptée qu'il soit aux différentes missions et de répartir les champs d'action et les compétences de chacun dans les divers axes d'intervention.



Gers (32), Auch /
CIRCa - photo ©CIRCa.



Gard (30), Villeneuve lez Avignon / Architecture en fête 2015 - photo ©Alex Nollet.

Occitanie / Le canal
du Midi
photo ©Jean-François Peiré.



LA DRAC OCCITANIE ASSURE LE SUIVI DE :

242

structures de création et de diffusion
160 projets artistiques, 60 lieux,
10 festivals et 10 écoles supérieures :
danse, musique, théâtre, marionnette,
cirque, arts de la rue, arts plastiques
et 2 cinémathèques

2

pôles de ressources
et

+ de 1 000

actions d'éducation artistique et culturelle

553

lieux de lecture publique

131

musées de France

4 585

monuments historiques protégés

25

sites culturels majeurs
14 cathédrales,
3 centres culturels de rencontre et
8 biens inscrits au patrimoine mondial

100

opérations d'archéologie

13

services départementaux d'archives

132

sites patrimoniaux remarquables
(ex ZPPAUP/AVAP)

153

sites patrimoniaux labellisés
98 édifices architecture
contemporaine remarquable,
30 jardins remarquables,
21 maisons des illustres,
24 villes et pays d'art et d'histoire

Cette liste est indicative et ne saurait être exhaustive

Organisation de la DRAC Occitanie

« La culture est un maillon essentiel de la société : elle favorise l'épanouissement individuel des citoyens mais aussi la cohésion des territoires, notamment à un moment où le repli et l'individualisme se renforcent. Le défi actuel est celui de la généralisation de l'éducation artistique pour 100 % des enfants et des jeunes. »

Laurent Roturier,
directeur régional des affaires culturelles

LA DIRECTION

La direction élabore et conduit les politiques culturelles sur la base des orientations du ministère de la Culture. Elle est responsable de l'organisation interne de la DRAC et de la programmation budgétaire.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général rassemble les fonctions de soutien de la DRAC : l'accueil et le standard, les ressources humaines, la logistique et les moyens généraux, le dialogue social, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, la gestion financière, les systèmes et réseaux d'information et de communication.

LA CELLULE D'APPUI - COMMUNICATION ET MÉCÉNAT

Cette cellule vient en soutien de tous les services. Elle regroupe les missions de communication interne et externe, le mécénat, les secrétariats de direction, les distinctions honorifiques et le suivi des opérations nationales ou régionales (*Nuit des Musées, Rendez-vous aux Jardins, Mois de l'architecture...*). Elle assure les relations avec l'ensemble des préfetures et veille à la bonne utilisation par ses partenaires de la charte graphique et des règles protocolaires.

LES SECTEURS D'INTERVENTION DE LA DRAC :

> ACTION CULTURELLE ET TERRITORIALE

Ce pôle est transversal. Il participe au développement de projets de territoire en partenariat avec les collectivités et les autres services de l'État. Il veille à la qualité de l'offre culturelle en direction de tous les publics et à la professionnalisation des intervenants et médiateurs. Il vise à déployer de nouveaux moyens au service d'une politique publique de circulation des artistes et des œuvres, et à intégrer les projets culturels dans le développement social et urbain ou rural pour un meilleur maillage du territoire.

Ce pôle s'inscrit dans de nombreux partenariats et dispositifs (culture, santé, handicap, justice...). L'éducation artistique est une composante essentielle de la formation des enfants et des jeunes.

> CRÉATION ET DIFFUSION ARTISTIQUE

Ce pôle création et diffusion artistique rassemble les services danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma-audiovisuel-multimédia, livre et lecture, langue française et langues de France, les industries culturelles et le bureau des licences d'entrepreneurs de spectacles. Il soutient les lieux labellisés et les équipes artistiques et veille à la vitalité du tissu professionnel, à tous les stades de la vie de l'œuvre : création, production, diffusion. Ce pôle est chargé de la mise en œuvre de la réglementation concernant l'enseignement supérieur, la propriété intellectuelle, les entreprises de spectacles et l'attribution de labels.

Il agit en faveur de toute la chaîne des métiers du livre, pour le développement de la lecture et pour la valorisation du patrimoine écrit. Il instruit les dossiers de création de médiathèques avec la dotation générale de décentralisation. Interface du centre national du cinéma et de l'image animée en région, ce service veille au pluralisme de la diffusion artistique (cinéma de proximité, salle art et essai).

> PATRIMOINES ET ARCHITECTURE

Ce pôle met en œuvre la politique en matière de connaissance, de protection, de conservation, de restauration et de diffusion des patrimoines (monuments historiques, biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, architecture, espaces protégés, archéologie, ethnologie, musées, archives). Il assure des missions de conseil, de contrôle scientifique et technique, et de suivi des travaux. Une mission est également exercée au sein de chaque département pour promouvoir la qualité architecturale et urbaine, pour préserver et mettre en valeur les espaces protégés et valoriser le patrimoine des territoires (UDAP). Par sa politique de diffusion (publication Duo, bulletin scientifique régional...) ce pôle restitue au public la connaissance autour des patrimoines et de soutien à l'architecture.



▲ Aude (11), Mandirac / Épave bateau - Épave de l'antiquité tardive utilisée pour la construction de l'ancienne embouchure du fleuve - photo ©C. Sanchez, CNRS.



▲ Aveyron (12), Millau / Médiathèque du sud-Aveyron (MESA) - photo ©Aurelien Trompeau. Atelier vidéo photo.



▲ Aude (11) / Les Labos de la baleine - Prix de l'audace artistique et culturelle photo ©Sylvère Petit.



DRAC

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE —

www.culture.gouv.fr/Drac-Occitanie

Hôtel Saint-Jean, Toulouse
photo ©Jean-François Peiré
DRAC Occitanie.